

Questions orales

Nos propres enfants ne manquent de rien. Est-ce là la raison de notre indifférence?

* * *

[Français]

LE COMMERCE EXTÉRIEURLES DÉFIS PLANÉTAIRES DU XXI^E SIÈCLE

Mme Nicole Roy-Arcelin (Ahuntsic): Monsieur le Président, face à la formation d'autres blocs économiques dans le monde, le Canada n'avait d'autre choix que d'aménager un espace équitable avec son puissant voisin et allié, les États-Unis, pour affronter les nombreux défis planétaires du XXI^e siècle.

Les socialistes et le parti libéral, deux partis réactionnaires dont les idées se sont arrêtées aux portes du XX^e siècle, veulent nous faire revenir à des politiques de bas de laine et de chaise berçante, comme au temps de ma grand-mère.

Monsieur le Président, l'ère technologique, le développement des médias et des communications, la multiplication des liens économiques entre les peuples, comme l'avait prophétisé McLuhan, nous éloignent de ce nationalisme économique moribond que veulent ressusciter les ténors de l'Opposition.

Monsieur le Président, à l'instar de mon collègue le député de Montmorency—Orléans (M. DeBlois), j'invoquerai une langue morte pour être mieux comprise: *Quousque tandem abutere, Catilina, patientia nostra?* Jusques à quand libéraux et socialistes abuserez-vous de la patience du peuple?

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA CONSTITUTION

LE PROJET DE LOI DU QUÉBEC CONCERNANT LA LANGUE D'AFFICHAGE

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Dans son jugement, la Cour suprême du Canada a déclaré au sujet de la loi québécoise sur l'affichage qu'il était clair que l'Assemblée nationale du Québec avait le pouvoir de promouvoir le français comme la langue principale, prédominante et prioritaire de la province, mais non en excluant les droits linguistiques de la minorité.

Le premier ministre approuve-t-il le projet de loi présenté par le premier ministre Bourassa et la formule «intérieur-extérieur» qui exclut l'utilisation d'affiches rédigées dans une autre langue que le français à l'extérieur des établissements commerciaux? Pense-t-il que le

projet de loi satisfait aux critères du jugement de la Cour suprême du Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, ces deux derniers jours, j'ai dit que je ne l'approuve pas ni le considère conforme au jugement de la Cour suprême. J'ai donné cette opinion en réponse au député de Notre-Dame-de-Grâce et à d'autres membres du parti du chef de l'opposition.

J'ai dit ce matin que j'ai espéré et que j'espère encore que le gouvernement du Québec trouve, comme la Cour suprême le suggère, un moyen de concilier les deux principes fondamentaux du respect de la dimension francophone du Québec et du respect des principes garantis par la Charte québécoise des droits et libertés.

C'est là notre désir en ce qui concerne cette question particulière. Bien sûr, toute autre solution nous déçoit. J'en ai fait part maintes fois à la Chambre. J'ai répondu aux membres du parti du leader. Pour ce qui est de la protection des droits des minorités du Québec, la députée de Mount-Royal et le député de Notre-Dame-de-Grâce m'ont félicité et ils ont loué le gouvernement pour la position qu'il a adoptée lundi et mardi.

M. Turner (Vancouver Quadra): Si le premier ministre est d'avis que le projet de loi présenté par le premier ministre du Québec ne répond pas aux critères du jugement de la Cour suprême, ce qu'il vient d'affirmer, comment peut-il approuver cette mesure législative?

[Français]

L'APPLICATION DE LA CLAUSE DÉROGATOIRE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, le premier ministre a dit à plusieurs reprises qu'il est contre l'application de la clause dérogatoire en termes généraux. Est-ce que le premier ministre approuve le recours à cette clause dérogatoire dans le projet de loi même du Québec comme moyen de passer outre à la Charte des droits du Québec, à la Charte canadienne des droits et libertés, et pour essayer d'éliminer les conséquences du jugement de la Cour suprême du Canada?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'étais contre et je demeure contre une clause dérogatoire en ce qui concerne l'existence d'une Charte des droits et libertés. J'étais contre l'action du gouvernement canadien, en 1981-1982, de céder une clause semblable aux provinces. Ce n'est pas le Québec qui a demandé que cette clause soit cédée aux provinces, c'est d'autres provinces. Ce n'est pas M. Bourassa qui l'a demandé, il n'était pas présent. La clause a été cédée en faveur des provinces. Si je suis contre la clause, je suis bien sûr contre son utilisation si celle-ci va à l'encontre des droits fondamentaux qui sont renfermés dans la Charte québécoise des droits et libertés et la Charte